

# CONDITIONS « OFFRE DE BIENVENUE »

## **PREAMBULE :**

---

La société MHC GESTION (dénommée « la société » ou « MHC GESTION » dans les présentes) met en place une offre commerciale (dénommée « OFFRE DE BIENVENUE ») destinée à tout propriétaire de bien immobilier à but locatif souhaitant bénéficier pour la première fois des services de la société MHC GESTION.

## **OFFRE PROPOSEE PAR :**

---

Société My Home Connexion Gestion (agissant au nom et pour le compte de sa marque MHC GESTION)  
SAS au capital de 1000 euros - Représentée par Céline Arminjon en sa qualité de pdg - Siège social : 110 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris - Téléphone : 01 42 67 95 05 - inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 885 145 748 - N° de TVA intracommunautaire : FR79 885 145 748 - Numéro de carte professionnelle CPI 7501 2020 000 045 490 délivrée par la CCI de Paris-IDF le 26/01/2021

## **QUI PEUT BENEFICIER DE CETTE OFFRE :**

---

Tout propriétaire de logement destiné à la location.

## **NATURE DE L'OFFRE DE BIENVENUE :**

---

MHC GESTION offre trois mois d'honoraires de gestion à tout propriétaire d'un bien immobilier en location mandatant pour la première fois la société MHC GESTION pour la gestion locative, sous réserve d'éligibilité dudit bien immobilier (cf CRITERES D'ELIGIBILITE ci-dessous). Offre valable pour chaque bien immobilier.

## **CRITERES D'ELIGIBILITE D'UN BIEN IMMOBILIER EN GESTION LOCATIVE :**

---

MHC GESTION se réserve le droit de refuser la prise de mandat, et donc la remise commerciale, si les critères d'éligibilité suivants ne sont pas réunis :

- Le loyer charges incluses dudit bien immobilier ne peut être inférieure à 900€ par mois.
- Transmission des pièces dans les délais les plus brefs et au plus tard cinq jours avant la signature du mandat de gestion :
  - o Pièce d'identité du propriétaire
  - o Attestation de propriété
  - o Rib du propriétaire
  - o Un exemplaire du bail signé par le propriétaire
  - o Pièces justificatives du locataire pour justifier de son identité et de sa solvabilité
  - o Rib du locataire
- Aucune procédure en cours à l'encontre du propriétaire, quelle que soit l'origine de celle-ci : procédure enclenchée par un locataire, la copropriété, un fournisseur ou toute autre société et administration avec qui le propriétaire fut ou est en contact.
- Zone géographique éligible : Paris intra muros (75) et certaines communes des Hauts de Seine (Asnières sur Seine, Bois Colombes, Boulogne Billancourt, Clichy, Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, la Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes).
- Signature d'un mandat de gestion avec MHC GESTION

## **VALIDATION DE LA REMISE COMMERCIALE :**

---

Si tous les critères d'éligibilité sont réunis, MHC GESTION offrira les trois premiers mois d'honoraires de gestion locative. Cette somme sera déduite des honoraires de gestion à percevoir. Aucun prélèvement sur les loyers perçus ne sera donc réalisé durant les trois premiers mois de mandat, et la totalité des sommes dues, déduction faites des charges courantes de gestion (appels de fonds des charges de copropriété par exemple), seront reversées au propriétaire.

Exemple de calcul des honoraires offerts sur la base de prestations équivalent à des honoraires de 6% ttc sur toutes sommes encaissées hors dépôt de garantie :

Pour un loyer charges comprises de 1500€, les honoraires mensuels sont de 90€ ttc. En mandatant pour la première fois MHC GESTION, le propriétaire ne sera pas facturé les trois premiers mois, soit une économie totale de 270€ ttc.

#### **DUREE DE L'OFFRE :**

---

Offre valable du 01/05/2021 au 31/07/2021.

#### **OFFRE INTERNET CUMULABLE AVEC L'OFFRE DE PARRAINAGE :**

---

Un propriétaire peut bénéficier de l'OFFRE DE BIENVENUE tout en recommandant MHC GESTION et ainsi profiter de l'OFFRE DE PARRAINAGE. Le propriétaire pourra par ailleurs choisir de déduire la valeur des bons d'achat dus sur les honoraires de gestion relatif au bien confié à MHC GESTION.

# CONDITIONS « OFFRE DE PARRAINAGE »

## **PREAMBULE :**

---

La société MHC GESTION (dénommée « la société » ou « MHC GESTION » dans les présentes) met en place une offre commerciale (dénommée « OFFRE DE PARRAINAGE ») destinée à toute personne physique ou morale (dénommée « PARRAIN ») recommandant la société MHC GESTION auprès d'un propriétaire de logement (dénommé « FILLEUL ») qui confiera à MHC GESTION une mission de recherche de locataire (location) et/ou de gestion (gestion locative).

## **OFFRE PROPOSEE PAR :**

---

Société My Home Connexion Gestion (agissant au nom et pour le compte de sa marque MHC GESTION)  
SAS au capital de 1000 euros - Représentée par Céline Arminjon en sa qualité de pdg - Siège social : 110 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris - Téléphone : 01 42 67 95 05 - inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 885 145 748 - N° de TVA intracommunautaire : FR79 885 145 748 - Numéro de carte professionnelle CPI 7501 2020 000 045 490 délivrée par la CCI de Paris-IDF le 26/01/2021

## **QUI PEUT PARTICIPER A L'OFFRE DE PARRAINAGE :**

---

Toute personne physique âgée de plus de 18 ans et toute personne morale.

## **NATURE DE L'OFFRE DE PARRAINAGE :**

---

MHC GESTION, selon les critères d'éligibilité du bien immobilier et les modalités de versement exposées ci-après, offre un bon d'achat d'une valeur 250 euros ttc à toute personne (Parrain) recommandant la société à un propriétaire de bien immobilier (Filleul) qui confiera un mandat de location (recherche de locataire) ou un mandat de gestion (gestion locative uniquement si le bien est déjà loué) à MHC GESTION.

Le Parrain pourra se voir remettre jusqu'à 500 euros ttc en bon d'achat (2 x 250 euros ttc) si le mandat confié par un propriétaire concerne la recherche de locataire ET la gestion locative.

Un Parrain peut bénéficier de l'OFFRE DE PARRAINAGE plusieurs fois dans la limite 500 euros ttc de bons d'achat versés. En d'autres termes, le Parrain peut recommander à plusieurs reprises la société MHC GESTION mais ne pourra percevoir qu'à deux reprises des bons d'achat dans la limite de 500 euros ttc et selon les conditions de cette OFFRE.

## **MODALITES DE VERSEMENT :**

---

- Location : Si le Parrain permet à MHC GESTION de signer un mandat de location (recherche de locataires) pour un bien immobilier dont le loyer mensuel charges comprises est supérieur ou égal à 900€ par mois, il sera notifié d'un email de la société MHC GESTION lui confirmant sa participation à l'OFFRE DE PARRAINAGE.

Le Parrain percevra un bon d'achat d'une valeur de 250 euros ttc une fois seulement qu'un état des lieux d'entrée sera signé avec un locataire et les honoraires de location encaissés par MHC GESTION.  
MHC GESTION informe le Parrain qu'un délai de plusieurs semaines est nécessaire après signature du mandat de location avec le propriétaire pour la signature d'un état des lieux d'entrée avec un locataire.  
MHC GESTION s'oblige à informer le Parrain dans un délai de 24 heures maximum suite à la signature de l'état des lieux d'entrée.  
MHC GESTION remettra dans la mesure du possible en mains propres les bons d'achat au Parrain, ou le cas échéant, les enverra par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale précisée par le Parrain. Le Parrain devra présenter sa pièce d'identité, et un justificatif de domicile dans le cas où les bons d'achat seraient envoyés par courrier.

- Gestion locative : Si le Parrain permet à MHC GESTION de signer un mandat de gestion locative, il sera notifié d'un mail de la société MHC GESTION lui confirmant sa participation à l'OFFRE DE PARRAINAGE.

Le Parrain percevra un bon d'achat d'une valeur de 250 euros ttc un mois après la signature dudit mandat avec le propriétaire, sous réserve que le bien immobilier, objet du mandat, soit éligible (cf CRITERES D'ELIGIBILITE ci-dessous).

### **CRITERES D'ELIGIBILITE D'UN BIEN IMMOBILIER EN GESTION LOCATIVE :**

---

MHC GESTION se réserve le droit de refuser la prise de mandat et donc le versement des bons d'achat, si les critères d'éligibilité suivants ne sont pas réunis :

- Le loyer charges incluses dudit bien ne peut être inférieure à 900€ par mois.
- Transmission des pièces dans les délais les plus brefs et au plus tard cinq jours avant la signature du mandat de gestion :
  - o Pièce d'identité du propriétaire
  - o Attestation de propriété
  - o Rib du propriétaire
  - o Un exemplaire du bail signé par le propriétaire
  - o Pièces justificatives du locataire pour justifier de son identité et de sa solvabilité
  - o Rib du locataire
- Aucune procédure en cours à l'encontre du propriétaire, quelle que soit l'origine de celle-ci : procédure enclenchée par un locataire, la copropriété, un fournisseur ou toute autre société et administration avec qui le propriétaire fut ou est en contact.
- Zone géographique éligible : Paris intra muros (75) et certaines communes des Hauts de Seine (Asnières sur Seine, Bois Colombes, Boulogne Billancourt, Clichy, Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, la Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes).
- Signature d'un mandat de gestion avec MHC GESTION

### **DUREE DE L'OFFRE :**

---

Offre valable du 01/05/2021 au 31/07/2021.

### **OFFRE DE PARRAINAGE CUMULABLE AVEC L'OFFRE DE BIENVENUE :**

---

Un Parrain peut bénéficier des OFFRES DE PARRAINAGE et DE BIENVENUE s'il est lui-même propriétaire d'un bien confié en gestion locative à MHC GESTION. Il pourra par ailleurs choisir de déduire la valeur des bons d'achat dus sur les honoraires de gestion relatif au bien confié à MHC GESTION. Toutefois, un propriétaire ne peut pas s'auto-recommander pour bénéficier de l'offre DE PARRAINAGE et de l'offre DE BIENVENUE pour son propre ou ses propres biens immobiliers.